STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 27 FEVRIER 2023

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF

AVERTISSEMENT FMI 1ère 2 ème et 3 ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Cvo - Crédit Mutuel U15 F. / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 25 FEVRIER 2023

Montmagny Fc 1	Eragny Fc 1	Les deux clubs responsables

Montmagny Fc 1 : AVERTISSEMENT
Eragny Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 26 FEVRIER 2023

Montsoult Baillet Us 2	Arnouville F. As 2	Les deux clubs responsables

Montsoult Baillet Us 2 : AVERTISSEMENT
Arnouville F. As 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Cvo - Crédit Mutuel 18 Ans / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 26 FEVRIER 2023

St Ouen L'Aumone As 1	Entente Ssg 1	Les deux clubs responsables

St Ouen L'Aumone As 1 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Cvo Vétérans + 55 Ans / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 26 FEVRIER 2023

Entente Ssg 25	Cormeillais Acs 25	Les deux clubs responsables

Entente Ssg 25 : AVERTISSEMENT
Cormeillais Acs 25 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 18 FEVRIER 2023

AVERTISSEMENT FMI 1ère 2 ème et 3 ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

U10-U11 (Série 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule I

Journée du 18 FEVRIER 2023

Eaubonne Csm 1	Villiers Le Bel Fc 1	Les deux clubs responsables

Eaubonne Csm 1 : RETRAIT AMENDE
Villiers Le Bel Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

U10-U11 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule J

Journée du 18 FEVRIER 2023

Eaubonne Csm 2	Villiers Le Bel Fc 2	Les deux clubs responsables

Eaubonne Csm 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Villiers Le Bel Fc 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

U 16 D3 / Phase Unique / Poule D

Journée du 19 FEVRIER 2023

E.S. Herblay 2	Puiseux Louvres 95 1	Les deux clubs responsables

Puiseux Louvres 95 1 : ANNULATION DU MATCH PERDU

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.